

Délibération n°2025-17

Séance du 30 Septembre 2025

Le Conseil Syndical s'est réuni le 23 Septembre 2025 à 10h00 à Pithiviers le Vieil, en l'absence du quorum, Monsieur le Président a reconvoqué l'assemblée délibérante le 30 Septembre 2025 à 10h00 à Estouy (la délibération est adoptée sans l'obligation du quorum).

Délégués titulaires présents : Monsieur le Président Anne-Jacques de BOUVILLE

Communauté de Communes de la Forêt :

Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret :

Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais : MM. MURAT, PILLETTE, RICHET, BARRIER, COULON.

Communauté de Communes du Pithiverais :

Délégués suppléants présents :

Communauté de Communes de la Forêt :

Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret :

Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais : M. MANGEANT.

Communauté de Communes du Pithiverais :

Délégués titulaires absents excusés :

Communauté de Communes de la Forêt : M.BEAUVALET, Mme IVALDI, MM.TESTA, DAUVILLIER, HARDOUIN, FONTVERNE.

Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret : MM.GOUT, CHACHIGNIN, Mme DUPRE, MM.BOURGEOIS, CHANTEAU BRISSON.

Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais : Mme BELOEIL, M. GUERTON, Mme DEFROMERIE, MM. DESBOIS, GEORGES, COURTOIS, BERTHELOT, GAINVILLE, GAURAT, BOUTEILLE, RIVIERE, Mme RAUTURIER, MM.BREDONTIOT, DELPLANCH, Mme LESSEUR, MM.CRISSA, VOLKRINGER, DUAULT.

Communauté de Communes du Pithiverais : Mme BARRAULT, MM. BERTHIER, BOUARD, PERON, BARJONET, COLMAN, DAUDIER, VICECONTI, Marc GROSSIER, GUERINET, Mme COQUIL, MM.GRILLERE, MONCEAU, BROSSE, LANGUILLE, DOUILLET, Mme SERGENT, MM.PALLU, HUTTEAU.

Délégués suppléants absents excusés :

Communauté de Communes de la Forêt : MM.DETROIT, DENIS Mme BAUDU, M ROBERT, Mme HERVOUET.

Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret : MM.BOUYSSOU, LEBRET, BESNARD, MONCEAU, DA SILVA LOISEAU.

Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais : MM. EUVRARD, BARBERON, BERARD, LEROY, LESSEUR, BRUNHES, BLONDEAU, ROUSSEAU, LALUQUE, GUERTON.BREUILLARD, GIRARD, BAUER, Mme MASURE, MM.SUTTIN, PROFFIT, DA SILVA, ARCHENAUT, CAILLARD, NICOLLE, Mme LEVY.

Communauté de Communes du Pithiverais : MM. PERRIER, ROCHER, BOBET, Mmes GASTELLIER, VALLOIS, M. LEGRAND, Mme MERCIER, MM. Benoît GROSSIER, Mme ROBILLARD, M.VINCENT, Mme PAILLOUX, MM.YOYOTTE, Mme POINCLOUX, MM.SOUILAH, LAIZEAU, MOUSSINET, ALLIMONIER, TRANSON, DURAND.

Pouvoirs :

Monsieur BROSSE a donné pouvoir à Monsieur de BOUVILLE

Assistaient également à la réunion :

Emmanuel CAMPLO : chargé de mission

Lucie RIAnt MARCHAND : secrétaire/comptable

Éric MENARD : technicien de rivière

Hugo VIRETTO : chargé de mission

Constitution d'une partie civile au nom du SMORE devant le tribunal correctionnel d'Orléans

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

• Décide :

D'autoriser Monsieur le Président à agir en justice et à se constituer partie civile au nom du Syndicat Mixte de l'Œuf de la Rimarde et de l'Essonne devant toutes les juridictions pénales dans le cadre des poursuites engagées pour des pollutions ou dépôts de déchets sur son périmètre de compétence et notamment sur les cours d'eau du bassin versant.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Anne-Jacques de BOUVILLE